

209C0211
FR0000065971-FS0079

9 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GRAINES VOLTZ

(Euronext Paris)

Par courrier du 5 février 2009, la société Nem Partners (5-7, rue de Montessuy - 75007 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2009, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ, et détenir, pour le compte dudit fonds, 64 405 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et 3,18% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par Natixis Private Equity, elle-même contrôlée par Natixis. Nem Partners agit en totale autonomie de gestion par rapport à Natixis Private Equity, et ses filiales, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II 2° du code de commerce et 223-12 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 370 000 actions représentant 2 023 409 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.